

Privilège

M. le Président: J'ai essayé de faire en sorte qu'il soit très clair que les opinions sont contradictoires. Il n'appartient pas à la présidence de les examiner dans les circonstances actuelles et j'imagine que la ministre de la Justice invoque le Règlement, mais la décision est rendue et l'affaire est close.

La députée d'Ottawa-Ouest a soulevé la question de privilège.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE**LE COMITÉ PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT**

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège au sujet des délibérations tenues ce matin par le Comité permanent de l'environnement.

J'avais saisi le comité d'une motion après avoir donné l'avis nécessaire. Depuis un certain temps déjà, j'avais notifié au président et à tous les membres mon intention de présenter la motion. Ayant donné avis il y a trois semaines, j'ai proposé ma motion ce matin.

Avant que nous puissions en arriver à un vote, l'un des trois représentants du gouvernement a dit qu'il allait quitter la réunion afin qu'il n'y ait plus quorum et qu'il ne soit donc plus possible au comité de se prononcer sur la motion. De plus, il a invité ses collègues à le suivre, ce qu'ils ont fait.

Le comité est désespérément à court de temps pour s'occuper du grand nombre de problèmes urgents qui menacent l'environnement. Ce qui s'est produit ce matin a aggravé le problème en interrompant la réunion et en empêchant le comité de s'occuper de toute autre question jusqu'à ce que les députés ministériels se décident à revenir, en nombre suffisant, je suppose, pour rejeter ma motion et poursuivre le programme très chargé du comité.

Le fait de perturber ainsi les travaux du comité et de lui faire perdre son temps à un moment où les Canadiens comptent sur la Chambre des communes pour examiner tous ces problèmes est vraiment déplorable. C'est le genre d'action partisane qui compromet l'esprit collégial qui s'est développé au sein du comité depuis des mois, par suite de l'urgence et de l'universalité des problèmes auxquels nous devons faire face.

La conduite des membres ministériels du comité m'a empêchée, ce matin, de débattre ces importantes questions et de représenter mes électeurs au comité et, en définitive, à la Chambre, surtout que ma motion demandait au comité de prendre certaines mesures et de présenter au Parlement un rapport sur certaines questions.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

M. le Président: Je crois que la présidence et d'autres députés savent avec quel intérêt la députée signale ces questions environnementales à l'attention du comité. La députée a parlé de l'esprit collégial qui règne depuis longtemps au comité, et j'ose évidemment espérer que cela va continuer.

La difficulté qui se pose à nouveau à la présidence est une difficulté à laquelle j'ai fait maintes fois allusion, à savoir que le comité existe et qu'il est maître de son travail tant qu'il ne s'y produit rien de tellement extraordinaire que la présidence doive considérer qu'on a porté atteinte à des privilèges ou qu'on s'est rendu coupable d'outrage. Il se peut fort bien que le comité revienne à un débat harmonieux, mais la présidence ne le sait pas. La députée a certes exprimé un grief, mais la présidence n'a aucun moyen d'intervenir dans les délibérations du comité.

Tout ce que j'espère, évidemment, c'est que les députés en viennent à un *modus vivendi* et qu'ils fassent un travail que nous souhaitons tous leur voir accomplir.

Mme Catterall: Monsieur le Président, puis-je demander des éclaircissements?

M. le Président: La députée d'Ottawa-Ouest demande des éclaircissements.

Mme Catterall: Monsieur le Président, ce qui m'inquiète, c'est que les comités sont en quelque sorte le prolongement de la Chambre.

M. le Président: Je ne veux pas le moindrement empêcher la députée de soulever une question importante, mais elle a déjà présenté un exposé complet là-dessus. J'ai peut-être eu tort de laisser aller les choses aussi longtemps, car je ne peux rien faire à cet égard.

Je crois que la députée devra faire valoir son argumentation au cours d'un débat à la Chambre, au cours de la période des questions ou en privé, mais qu'elle ne peut pas continuer à le faire ici. Nous en sommes rendus à discuter de ce qui se passe ou non au comité. Avant